
Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de La Sarre tenue le 04 février 2025, 19 h, à la salle du conseil.

SONT PRÉSENTS :

Maire	Yves Dubé
Conseillers	Pierre Bourget
	Victor Fournier
	Karine Goulet
	Renée Thiboutot
	Steve Fontaine
	Réjean Fournier

ABSENCE (S) :

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Directrice générale	Jennifer Melançon
Directeur général adjoint	Jean-Sébastien Fecteau
Greffière	
Greffière adjointe	Sylvie Lafleur

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution no 2025-023

Le maire, Yves Dubé constatant le quorum, ouvre la séance à 19 h.

Il est proposé par Monsieur Steve Fontaine, appuyé par Monsieur Pierre Bourget et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel quel.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2025

Résolution no 2025-024

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2025 ayant été préalablement transmis aux membres du conseil, il est proposé par Monsieur Réjean Fournier, appuyé par Madame Karine Goulet et résolu que le procès-verbal soit adopté tel quel.

3. CORRESPONDANCE

3.1 Dépôt et approbation des recommandations du comité Reconnaissance et dons

Résolution no 2025-025

ATTENDU la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes adoptée par la Ville de La Sarre le 13 février 2018;

ATTENDU les recommandations du Comité d'analyse pour les demandes reçues;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyée par Monsieur Steve Fontaine;

D'approuver les demandes suivantes :

Association Chasse et pêche de La Sarre : 500 \$

4. DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE

4.1 Entente de service professionnel en technologie de l'information

Résolution no 2025-026

ATTENDU QUE la municipalité de Dupuy souhaite bénéficier des services du chargé de projet en technologies de l'information de la Ville de La Sarre;

ATTENDU QUE le chargé de projet possède les compétences et l'expérience nécessaires pour offrir ces services;

ATTENDU QUE les parties désirent établir les modalités et les conditions de leur collaboration;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Réjean Fournier, appuyé par Monsieur Victor Fournier;

QUE la Ville de La Sarre accepte de confier la réalisation de certains mandats liés aux technologies de l'information à son chargé de projet, selon les besoins de la municipalité de Dupuy, selon la faisabilité des demandes et les disponibilités du consultant;

D'entériner l'entente de services professionnels à signer avec la municipalité de Dupuy;

D'autoriser la greffière, Madame Karolane P. Paquin à signer pour et au nom de la Ville de La Sarre, tout document donnant plein effet à la présente résolution.

4.2 Entente de service camps de jour

Résolution no 2025-027

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre propose déjà à ses citoyens une programmation de camp de jour et qu'un service identique est aussi offert aux non-résidents, moyennant un tarif plus élevé et une période d'inscription distincte;

ATTENDU QUE la Municipalité de Dupuy souhaite permettre à ses citoyens d'utiliser le service de camp de jour offert par la Ville de La Sarre en offrant à ses citoyens les mêmes privilèges que les résidents de La Sarre;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Steve Fontaine, appuyé par Monsieur Victor Fournier;

D'accepter l'entente avec la municipalité de Dupuy traitant de l'offre aux camps de jour avec la Ville de La Sarre;

D'autoriser la greffière, Madame Karolane P. Paquin à signer pour et au nom de la Ville de La Sarre, tout document donnant plein effet à la présente résolution.

4.3 Dépôt d'une demande de financement pour la réalisation du projet Colonne Morris

Résolution no 2025-028

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre souhaite faire l'acquisition de Colonne Morris au Centre-ville dans le but de diversifier ses moyens de communication;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Réjean Fournier, appuyé par Madame Karine Goulet;

D'AUTORISER le dépôt d'une demande de financement pour un montant total de 14 620\$ dans le cadre politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie de la MRC d'Abitibi-Ouest pour la réalisation du projet Colonne Morris ;

D'AUTORISER Monsieur Alexandre D. Nickner, Responsable des communications, à signer, pour et au nom de la Ville de La Sarre, les ententes ainsi que tous les documents requis et utiles pour donner effets à la demande de financement déposée à la MRC d'Abitibi-Ouest.

4.4 Dépôt d'une demande de financement pour la réalisation du projet Module de jeux au Participarc

Résolution no 2025-029

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre désire faire un dépôt de financement pour la réalisation d'un projet Module de jeux pour le Participarc dans le but d'améliorer les infrastructures destinées à la jeunesse, aux familles et aux aînés;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Victor Fournier, appuyé par Monsieur Steve Fontaine;

D'AUTORISER le dépôt d'une demande de financement pour un montant total de 34 500 \$ dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie de la MRC d'Abitibi-Ouest pour la réalisation du projet Module de jeux au Participarc ;

D'AUTORISER Monsieur Jean-Sébastien Fecteau, directeur général adjoint, à signer, pour et au nom de la Ville de La Sarre, tous les documents requis et utiles pour donner effet à la demande de financement déposée auprès de la MRC d'Abitibi-Ouest .

4.5 Dépôt d'une demande de financement pour la réalisation du projet Équipements technique pour les Jeudis sous les étoiles

Résolution no 2025-030

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre désire faire l'acquisition d'équipements techniques pour son cinéma en plein air qui a lieu lors des Jeudis sous les étoiles;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Karine Goulet, appuyé par Madame Renée Thiboutot;

D'AUTORISER le dépôt d'une demande de financement pour un montant total de 22 830 \$ dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie de la MRC d'Abitibi-Ouest pour la réalisation du projet Équipements technique pour le cinéma en plein air lors des Jeudis sous les étoiles;

D'AUTORISER Madame Marie-Eve De Chavigny, cheffe du service de diffusion, culture et événements, à signer, pour et au nom de la Ville de La Sarre, les ententes ainsi que tous les documents requis et utiles pour donner effets à la demande de financement déposée à la MRC d'Abitibi-Ouest.

4.6 Octroi d'une aide financière au Club de curling de La Sarre inc.

Résolution no 2025-031

ATTENDU QUE le Club de curling de La Sarre inc. a soumis une demande de subvention pour améliorer ses infrastructures;

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre reconnaît l'importance du Club de curling pour la communauté et souhaite soutenir sa démarche;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Steve Fontaine, appuyé par Monsieur Pierre Bourget;

QUE la Ville de La Sarre octroie une aide financière de 42 300\$ au Club de curling de La Sarre inc. pour la rénovation de la toiture du bâtiment incluant les services professionnels associés au projet;

QUE le conseil municipal appuie les démarches du club pour obtenir des subventions et autres formes de soutien financier auprès des différentes instances;

QUE la directrice générale par intérim et le directeur général adjoint soient autorisés à signer tous les documents et ententes nécessaires à la mise en œuvre de cette résolution.

4.7 Modification du calendrier 2025 des séances du conseil municipal

Résolution no 2025-032

ATTENDU QUE la loi sur les élections et le référendum (LERM) stipule que le conseil ne peut siéger dans les trente jours précédant le jour du scrutin d'une élection générale;

ATTENDU QUE la séance du budget prévue au calendrier des séances pour l'année 2025 le jeudi 18 décembre étant une séance extraordinaire et qu'il n'est pas obligatoire de la prévoir au calendrier;

ATTENDU QUE le calendrier des séances pour l'année 2025 a été adopté par résolution numéro 269-2024;

ATTENDU QUE ces circonstances exceptionnelles qui nécessitent une modification au calendrier 2025;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Pierre Bourget, appuyé par Monsieur Steve Fontaine;

QUE le calendrier des séances du conseil municipal pour l'année 2025 soit modifié comme suit : mardi 7 octobre 2025 est devancé au mercredi 1er octobre 2025;

QUE la séance extraordinaire portant uniquement sur le budget soit annulée et reportée à une date ultérieure conformément aux modalités prévues par la loi.

5. TRÉSORERIE

5.1 Dépôt de la liste des paiements et de la liste des salaires payés

La trésorière, Madame Valérie Schoeneich, dépose au conseil la liste des paiements et des salaires payés au montant de 707 494,56 \$.

5.2 Autorisation de paiement de la liste des comptes à payer

Résolution no 2025-033

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Karine Goulet, appuyé par Madame Renée Thiboutot

QUE soit approuvée pour paiement la liste des comptes payés et à payer au 31 janvier 2025, au montant de 357 125,83 \$.

5.3 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local

Résolution no 2025-034

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 40 159 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2024;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Pierre Bourget, appuyé par Monsieur Victor Fournier;

D'informer le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

5.4 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations

Résolution no 2025-035

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de La Sarre souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 3 624 000 \$ qui sera réalisé le 18 février 2025, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
04 2009	179 300 \$
11 2017	451 400 \$
02 2018	1 864 300 \$
04 2021	398 500 \$
04 2021	530 500 \$
04 2021	200 000 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D 7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 11 2017, 02 2018 et 04 2021, la Ville de La Sarre souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Réjean Fournier, appuyé par Madame Karine Goulet;

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1er alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 18 février 2025;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 18 février et le 18 août de chaque année;

3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D 7);

4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;

5.CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;

6.CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) greffier(ère) trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises»;

7.CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

C.D. DE L'ABITIBI OUEST : 66, 5e Avenue Est, La Sarre QC J9Z 1K9

8. Que les obligations soient signées par le (la) maire et le (la) greffier(ère) trésorier(ère) ou trésorier(ère). La Ville de La Sarre, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2031 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 11 2017, 02 2018 et 04 2021 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 18 février 2025), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

6. RESSOURCES HUMAINES

7. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

8. SERVICES TECHNIQUES

9. VIE ACTIVE ET ANIMATION DU MILIEU

9.1 Demande de dépôt de subvention à la programmation spécifique pour le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ)

Résolution no 2025-036

ATTENDU le mandat culturel de la Ville de La Sarre à l'égard de ses citoyens;

ATTENDU QUE la présentation des spectacles artistiques fait partie des outils en vue d'atteindre la réalisation du mandat culturel de la Ville;

ATTENDU QUE la contribution financière du Conseil des arts et des lettres du Québec, favorise l'autofinancement des activités offertes aux lassaroises et lassarois;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyé par Monsieur Pierre Bourget;

D'approuver la demande de subvention au programme de soutien à la programmation spécifique 2025-2026 du Conseil des arts et des lettres du Québec pour la diffusion de spectacle en salle de la Ville de La Sarre;

D'autoriser la cheffe de service diffusion, culture et événement, Madame Marie-Eve De Chavigny, à signer tout document relatif au dépôt de la demande, pour et au nom de la Ville de La Sarre.

9.2 Demande d'autorisation de radiation

Résolution no 2025-037

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Karine Goulet, appuyé par Monsieur Réjean Fournier;

D'autoriser Madame Sophie Ouellet, responsable de la bibliothèque, à radier les documents et les montants irrécouvrables tel que la liste déposée.

10. PRÉVENTION DES INCENDIES ET SÉCURITÉ CIVILE

10.1 Adoption du rapport d'activités du schéma de couverture de risque en sécurité incendie

Résolution no 2025-038

ATTENDU QUE l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie prévoit que toute autorité locale ou régionale et toute régie intermunicipale chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques doit adopter, par résolution, et le transmettre au ministre dans les trois mois de la fin de l'année financière, un rapport d'activité du schéma de couverture de risque en sécurité incendie;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance du rapport annuel d'activités du schéma de couverture de risque en sécurité incendie;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Victor Fournier, appuyé par Monsieur Steve Fontaine;

D'adopter le rapport d'activité du schéma de couverture de risque en sécurité incendie.

11. AFFAIRES NOUVELLES

12. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Madame Rose Marquis, demande ce qu'il en est de la Triennale prévue à l'été 2025 ?

Cette exposition est malheureusement annulée.

Elle demande si il y aura consultation publique au sujet du Centre d'art ? Oui probablement en mars et/ou avril.

Madame Diane Aubin demande si à l'intersection de la rue Principale et de la 4e Avenue Est, la Ville va laisser le virage et les lignes au printemps dans le même état.

Oui et on l'informe qu'il y aura avancé de trottoir plus tard.

Monsieur Jean-Baptiste, par courriel, a demandé des explications sur 3 factures.

Ces informations lui ont été transmises par courriel.

Madame Valérie Fournier, par courriel a demandé de publier les procès-verbaux des séances extraordinaires.

Les procès-verbaux sont sur le site de la Ville de La Sarre.

Madame Valérie Fournier suggère qu'il serait intéressant d'avoir accès aux projets de règlements présentés pour avis de motion.

On lui explique qu'elle peut en faire la demande et qu'on le lui remettra.

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution no 2025-039

La prochaine séance est prévue le 4 mars 2025 à 19 h.

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Victor Fournier, appuyé par Madame Renée Thiboutot;

Que l'assemblée soit levée à 19 h 30.

Yves Dubé
Maire

Sylvie Lafleur
Greffière adjointe